

Pôle communication

Mercredi 20 mai 2020



CORONAVIRUS Covid-19

INFO PRESSE

1 675 résidents calédoniens rapatriés depuis le 3 avril

Depuis le 20 mars, le gouvernement a suspendu les vols internationaux à destination de la Nouvelle-Calédonie. Un plan de rapatriement des résidents bloqués à l'extérieur a débuté le 3 avril, en étroite collaboration avec Aircalin.

Du 21 mars au 14 avril, 2 283 résidents calédoniens se sont manifestés pour rentrer en Nouvelle-Calédonie.

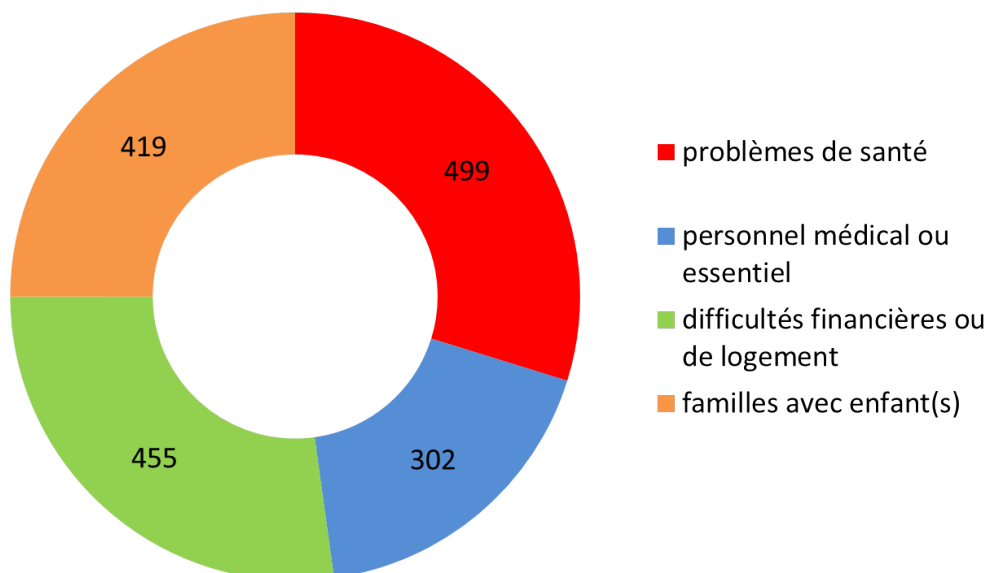
Selon les données à ce jour, 1 675 personnes sont déjà revenues et il reste encore 608 personnes prioritaires à rapatrier d'ici au 3 juin, principalement de Métropole.

Pour rappel, le retour des résidents calédoniens par les vols de rapatriement concerne les personnes "victimes" de la suspension des vols internationaux.

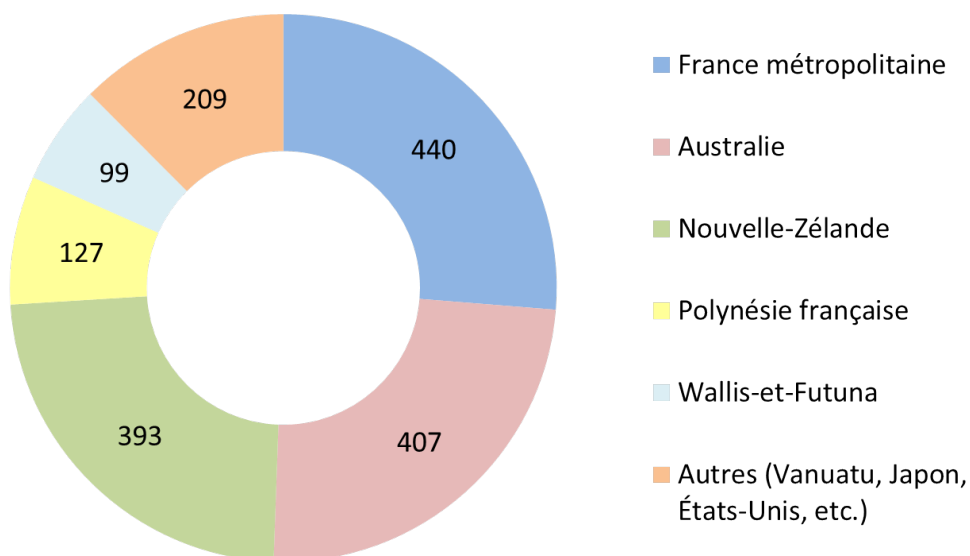
Il s'effectue en fonction de critères de priorité :

- **Priorité 1** – les personnes ayant des problèmes de santé (antécédents médicaux notamment),
- **Priorité 2** – le personnel médical ou personnel essentiel,
- **Priorité 3** – les personnes rencontrant de grandes difficultés financières ou de logement,
- **Priorité 4** – les familles avec enfant(s) et les autres passagers.

Nombre de résidents calédoniens déjà rapatriés par critère de priorité



Nombre de résidents calédoniens déjà rapatriés par pays



Depuis le 14 avril, date d'annonce de la non-réouverture des universités métropolitaines par le président de la République Emmanuel Macron, 1 383 personnes ont manifesté le souhait de pouvoir rentrer en Nouvelle-Calédonie. Parmi elles, environ 729 étudiants.

Ces résidents calédoniens, qui séjournent hors de la Nouvelle-Calédonie, ne sont pas dans la même situation que ceux qui se sont trouvés bloqués à l'extérieur en raison de la suspension des vols internationaux. À ce titre, et à l'exception des situations particulières, ils ne peuvent être considérés comme prioritaires dans le cadre du plan de rapatriement.

Afin d'inclure ces 1 383 personnes dans le plan de rapatriement, et au vu de l'évolution des situations à gérer, le gouvernement a décidé collégialement d'étendre et d'affiner les critères de priorité en en créant quatre nouveaux (huit au total) et en définissant, pour certains d'entre eux, des quotas (nombre de places réservées sur chaque vol) et des sous-priorités.

Les nouveaux critères de priorité

- **Priorité 5** – le personnel médical de la direction des Affaires sanitaires et sociales (DASS) : cette catégorie est équivalente à la priorité 2, elle bénéficie d'un quota de 25 places par vol ;
- **Priorité 6** – les personnels essentiels tous secteurs : cette catégorie est équivalente à la priorité 2, elle bénéficie d'un quota de 5 places par vol ;
- **Priorité 7** – les étudiants : cette catégorie bénéficie d'un quota de 20 places par vol et des sous-priorités suivantes :
 - **7.1** – les étudiants ayant des problèmes de santé : cette catégorie est équivalente à la priorité 1 ;
 - **7.2** – les étudiants rencontrant de grandes difficultés financières : cette catégorie est équivalente à la priorité 3 ;
 - **7.3** – les étudiants qui doivent suivre un stage de fin cursus : cette catégorie est équivalente à la priorité 4 ;
 - **7.4** – les étudiants qui doivent suivre un stage en cours de cursus : cette catégorie est équivalente à la priorité 4 ;
 - **7.5** – les étudiants en fin de cursus : cette catégorie est équivalente à la priorité 4 ;
- **Priorité 8** – les autres passagers qui se sont manifestés à partir du 14 avril.

La mise en place de ces nouveaux critères et quotas laisse néanmoins place à une certaine souplesse, l'objectif étant de remplir au mieux les avions.

Les prochains vols de rapatriement

En provenance de Paris via Tokyo :

- Vendredi 22 mai
- Mardi 26 mai
- *(Vendredi 29 mai – ce vol est reporté à une date ultérieure).*

En provenance de Papeete :

- Jeudi 28 mai.

La Nouvelle-Calédonie n'est pas seule décisionnaire concernant l'affrètement des vols internationaux. Certains pays ont des règles de rapatriement très strictes. Le rythme des vols dépend également des capacités d'accueil en quatorzaine (600 personnes maximum) dans les cinq hôtels actuellement réquisitionnés par le gouvernement (deux ont été désarmés dernièrement).